
CAMP NATIONAL OLYMPIQUE DE LA JEUNESSE

APPEL A PROJETS POUR LES CLASSES CANDIDATES AU RASSEMBLEMENT NATIONAL 2011

CAHIER DES CHARGES

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Les valeurs olympiques et sportives dépassent très largement leur propre champ pour s'appliquer à bon nombre de situations quotidiennes. Le respect des règles, des autres, de soi, la persévérance, le dépassement de soi, l'esprit d'équipe..., sont autant de valeurs qui prennent tout leur sens dans de multiples situations hors des stades ou gymnases.

En tant qu'outil de diffusion de la culture, le sport a l'avantage d'impliquer les différents lieux d'éducation. A l'école, il concerne toutes les disciplines. Autour de l'école et en dehors, une immense institution sportive associative permet à chacun de se réaliser.

Ainsi, le sport est présent au sein de l'éducation formelle, non formelle et informelle.

C'est sur ces fondements que le Comité National Olympique et Sportif (CNOSF) a décidé de développer un programme Culture et Education ; le Camp National Olympique de la Jeunesse est une des actions de ce programme.

PRESENTATION DU CAMP OLYMPIQUE D'HIVER DE LA JEUNESSE 2011

o Données de cadrage

- Public :

- o 4 classes USEP de cycle 3 (Approfondissements) soient environ 100 enfants,
- o encadrées par leur enseignant et 2 à 3 accompagnateurs par classe,
- o issues de 4 départements.

- **Durée :**
 - o 6 jours, en février ou mars, en tenant compte à la fois des événements locaux sur cette même période et des vacances scolaires de l'ensemble des zones. En cas d'impossibilité, une alternative sur le mois de janvier peut-être envisagée,
 - o du dimanche soir au samedi matin.
- **Lieu d'organisation :**
 - o **Site agréé en station de sports d'hiver :**
 - permettant une unité de lieu et de temps en matière d'hébergement et d'activités,
 - ayant une capacité d'accueil du public, des membres de l'organisation et des invités.
- **Equipe d'encadrement :**
 - o A la fois animateurs sportifs et membres de l'organisation.

o **Activités**

Le principe du Camp National Olympique de la Jeunesse s'inscrit dans la mise en évidence des différents champs d'intervention du sport et de l'Olympisme. Aussi, la mise en œuvre de ce rassemblement doit largement s'inspirer de la philosophie olympique basée sur l'articulation entre l'éducation, la culture et la pratique sportive. Dans ce cadre, des activités répondant à cette préoccupation seront organisées :

- **Activités physiques**

Mobilisation d'activités sportives (valides et handicapées) :

 - peu pratiquées en milieu scolaire,
 - une activité pouvant impliquer une unité d'apprentissage en classe, en amont,
 - mobilisant les valeurs fondamentales,
 - et pour certaines, intégrant le patrimoine local (faune, histoire, ressources naturelles).
- **Activités de découverte scientifique**

Découverte de la science du mouvement, de la notion de mesure et l'analyse de l'image.
- **Activités créatives et d'arts graphiques**

Expression artistique de l'Olympisme et création de l'identité de groupe à travers la confection de drapeaux d'équipe, de dossards, d'emblèmes et de slogans (travaux entamés en classe).

- **Sensibilisation aux valeurs** (valeurs olympiques, rencontre handisport...)

- **Mini-JO**

Rassemblement final sur une journée articulée autour du cérémonial olympique et d'un challenge sportif.

Le Camp Olympique de la Jeunesse constitue un aboutissement du projet éducatif mené par l'enseignant en collaboration avec le mouvement olympique et sportif, l'USEP et l'Inspection Académique départementale. Il s'appuie sur une nécessaire sensibilisation des élèves à la culture olympique et à ses valeurs.

OBJET DU CAHIER DES CHARGES

Ce cahier des charges présente les conditions requises pour participer au programme éducatif « *Camp National Olympique de la Jeunesse* » ouvert aux écoles primaires du territoire national, affiliées à l'USEP.

Pour l'année scolaire 2010/2011, 3 projets seront retenus après délibération ; le département organisateur étant retenu d'office.

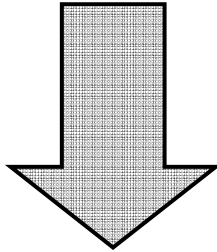
CARACTERISTIQUES DES PROJETS ELIGIBLES

Les projets retenus répondront aux critères suivants :

- o **Des objectifs prioritaires**

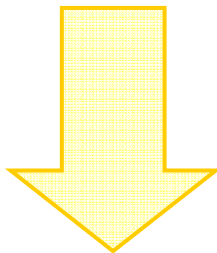
Trois axes d'objectifs doivent composer le projet éducatif des classes candidates :

Mobiliser l'olympisme et les valeurs olympiques comme outil pédagogique.



Conforter les relations entre le mouvement olympique, et les institutions concernées par la scolarité et plus largement par la jeunesse.

Etablir les conditions d'une collaboration pérenne entre les institutions départementales concernées et le mouvement olympique et sportif départemental. Les collectivités territoriales seront associées à toutes les opérations relevant de leurs propres compétences.



Favoriser les relations interdisciplinaires.

o Des thématiques spécifiques

Les projets devront **promouvoir les valeurs d'excellence, de respect et d'amitié**, en proposant par exemple des réflexions sur les notions suivantes :

- **L'accès de tous**, à toutes les disciplines et à l'éducation.
- **Le rejet de toute forme de discrimination** (handicap, sexe, couleur de peau, culture,...).
- **La citoyenneté** par le respect des autres dans un esprit de solidarité, d'entraide, de coopération ; le respect de l'esprit sportif par des attitudes loyales et généreuses ; la

compréhension et l'acceptation des règles dans les différents rôles de joueur, d'arbitre, d'organisateur et de spectateur ; et le respect de l'environnement.

- **Les bienfaits de la santé**, de l'hygiène, de l'équilibre et la connaissance de son corps dans la pratique régulière des activités physiques et sportives.

o **La mise en oeuvre du projet**

Elle est conditionnée par l'implication des trois partenaires (mouvement olympique et sportif, USEP, Inspection Académique) sur l'ensemble du projet.

Le projet peut prendre de multiples formes. Il reste du ressort de l'enseignant à qui il est suggéré un certain nombre d'activités et de supports pédagogiques lui permettant de mettre en œuvre la sensibilisation selon ses envies et selon ses objectifs pédagogiques.

- **Utilisation de supports pédagogiques** dans le cadre de l'apprentissage des disciplines enseignées à l'école.
- **Rencontre avec le mouvement sportif local** (présentation de l'Olympisme et des Jeux Olympiques, témoignages d'athlètes, ...)
- **Organisation de petites rencontres sportives ou de concours artistiques** sur le thème du sport et de l'Olympisme.

Le projet doit se dérouler dès la rentrée scolaire précédant la période d'organisation du Camp National Olympique de la Jeunesse.

SUPPORTS PEDAGOGIQUES MOBILISABLES

- Le classeur « L'Olympisme au service des jeunes » de l'ANOF; Edition Revue EP&S.
- Les fiches CIO (affiches olympiques, flamme et relais, Jeux antiques et modernes, mouvement olympique, symboles olympiques)
- Des fiches pédagogiques (athlètes et disciplines, idéal olympique, jeux antiques, jeux modernes)
- Le tiré-à-part de la revue EPS.
- Des expositions.

Et d'autres ressources dans le catalogue de l'ANOF « Outils éducatif Sport et Olympisme » sur http://www.franceolympique.com/art/595-ressources_documentaires.html

- L'USEP et l'olympisme : <http://www.usep.org>

ASPECTS BUDGETAIRES

Les frais inhérents à la mise en œuvre du projet sont à la charge des acteurs locaux.

L'ANOF couvre l'ensemble des frais liés à la participation des classes retenues pour participer au Camp National Olympique de la Jeunesse (transports à partir de la métropole, hébergement...).

PROCEDURES DE REPONSE A L'APPEL A PROJET

Le dossier de candidature comprendra une fiche de projet simplifiée co-signée par l'ensemble des partenaires.

(cf annexe)

CRITERES DE SELECTION

Les critères de sélection retenus seront par ordre d'importance :

- le respect de l'exigence partenariale entre le CDOS, l'USEP et l'Inspection Académique,
- le respect des objectifs prioritaires,
- la réalisation du projet avant la participation au Camp Olympique d'hiver de la Jeunesse 2011,
- la recherche de pérennité et le développement de projets ultérieurs.

ECHEANCIER

Pour le 11 juin 2010, les CDOS, les USEP départementales et les classes intéressées pour participer à cette action, devront avoir répondu à l'appel à candidature conformément à la philosophie et aux conditions du présent cahier des charges en proposant un projet qui leur est propre.

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Les dossiers sont à adresser à :

**Pôle Culture et Education
Comité National Olympique et Sportif Français
Maison du Sport Français
1 Avenue Pierre de Coubertin
75013 PARIS**

Une copie du dossier est à adresser à :

**USEP
3 Rue Récamier
75341 Paris Cedex 07**